

LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

3

Dans un contexte où l'environnement constitue un réel enjeu de société, la gestion durable des forêts de Poitou Charentes garantit leur diversité biologique et leur rôle de filtre et réservoir des eaux de surface.

Certains espaces boisés contiennent des habitats et des espèces rares ou menacés au niveau régional, national ou européen. Leur conservation et leur gestion constituent un **enjeu prioritaire**.

Les zones dites de « biodiversité remarquable » sont constituées des territoires du réseau NATURA 2000, des périmètres d'inventaires (zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique) et des zones réglementées (arrêtés préfectoraux de protection de biotope, réserves et sites).



Le Lys martagon est une espèce protégée



La forêt épure les eaux

Le **second enjeu prioritaire** est l'approvisionnement en eau potable dans une région où la qualité de la ressource est fortement dégradée, la forêt jouant un rôle majeur pour la qualité des eaux des bassins d'alimentation des captages.

Il est primordial que les propriétaires gèrent leur patrimoine forestier en tenant compte de ces deux priorités environnementales pour les aménagements et les projets de travaux forestiers.

Sur le reste du territoire, les recommandations contenues dans ce document permettront de maintenir une biodiversité dite « ordinaire » (mais souvent aussi patrimoniale) dans les milieux naturels boisés ou associés à la forêt.

La diversité biologique engendre une stabilité de la forêt

Principe d'équilibre

La biodiversité peut se définir comme la somme des formes de vie animale et végétale présentes dans un lieu. Plus le cortège d'espèces présentes est important, plus la forêt sera considérée comme riche et capable de résister aux aléas divers, notamment aux attaques parasitaires. On parle alors d'équilibre biologique.

Si la forêt est indubitablement une société d'arbres, ils ne sont pas les seuls éléments biologiques à prendre en compte. Un habitat forestier équilibré, stable et productif comprend des arbres mais également des espèces végétales et animales diverses. Certaines associations végétales spécifiques constituent des « milieux associés » (landes,

tourbières ...) qui contribuent aussi à l'équilibre des massifs. Une forêt propre n'est donc pas forcément synonyme de forêt saine. L'absence de friches, de sous-étage, de vides peut au contraire traduire un appauvrissement général qui, à terme, peut menacer l'équilibre même de la forêt.

On voit donc que le maintien de la biodiversité concourt aux objectifs de gestion durable et notamment à sa composante économique.

Maintien de la biodiversité « ordinaire »

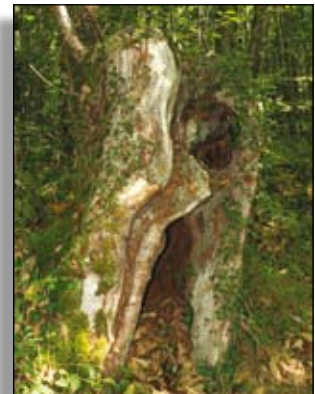
On entend par biodiversité ordinaire, la richesse biologique non liée à des milieux particuliers, mais que l'on peut retrouver dans tous les peuplements.

Pour la maintenir, le gestionnaire forestier devra tenir compte des éléments suivants :

- les arbres morts, sénescents et à cavités

Ils constituent des micro milieux, indispensables à une faune entomologique et ornithologique abondante, qui joue à son tour un rôle très important de contrôle des déprédateurs.

Espèces patrimoniales : rosalie des Alpes, lucane cerf-volant, grand capricorne, pics, rapaces nocturnes, chauve-souris.



Les arbres morts abritent une faune variée

- les zones de transition (lisières, talus...)

Constituant des milieux riches en espèces, les lisières jouent en plus un rôle de protection des peuplements intérieurs. Par ailleurs, une part importante de la biodiversité d'un massif se rencontre sur les talus et bords de chemins. Ils constituent des ouvertures du milieu où se développent une flore importante et beaucoup d'insectes, notamment papillons et sauterelles. Il est également important de noter que sur les chemins proprement dits, certaines ornières constituent des habitats d'espèces patrimoniales sur le plan national et européen, comme les crapauds « sonneurs » à ventre jaune, ou les salamandres.

- le sous-étage, la présence de lierre, les clairières

Les zones de friches, la présence d'un sous-étage ou de lierre jouent un rôle important. Contrairement aux idées reçues, ces éléments ne constituent pas de risque pour les arbres, ils sont au contraire le lieu de vie pour de multiples auxiliaires tels que oiseaux ou insectes. Il convient donc de conserver ces zones autant que faire se peut, hors contraintes de régénération ou risques d'incendies.

- les mélanges d'essences, l'irrégularité des peuplements, les modes de régénération, l'équilibre des classes d'âge

Ces paramètres influent également sur les équilibres écologiques. Il est important de pondérer ces notions en fonction des surfaces concernées. C'est au niveau du massif que doit être raisonné l'équilibre, par une concertation entre les différents intervenants. Par exemple, concernant les classes d'âge, une gestion en futaie régulière de pins maritimes par parcelles de 10 ha, en équilibre des classes d'âge sur un massif de 400 ha est jugée satisfaisante, d'autant mieux que l'on respectera un sous-étage d'essences secondaires diverses, telles que chênes pubescents, tauzins ou verts, ...

Les milieux naturels associés

Il existe, au sein des forêts, des milieux particuliers, qui possèdent leur propre fonctionnement écologique. Ils participent à l'équilibre global du massif et représentent souvent un enjeu environnemental important, mais économique faible.

Les principaux milieux associés que l'on rencontre en Poitou-Charentes sont les suivants :

- Les landes

Caractérisées par des sols pauvres, souvent superficiels, secs ou hydromorphes, elles constituent des habitats naturels remarquables, qui doivent être considérés comme faisant partie intégrante des forêts dans lesquelles elles se trouvent.

Les phytosociologues en distinguent deux grands types en région :



La Bruyère à balais est aussi appelée brande

- * Les landes humides atlantiques : Les bruyères et notamment la Bruyère à quatre angles, la callune et les ajoncs dominent ces formations, avec parfois la présence de sphaignes. La molinie est toujours présente, parfois en quantité ; la Bruyère à balais, n'est pas rare. La bourdaine, les saules (notamment *Salix atrocinerea* et *aurita*), le Bouleau pubescent, les pins, sylvestre et maritime, sont au nombre des espèces les plus souvent envahissantes.

Les landes humides occupent des dépressions humides, des bas de versants, avec des sols de pH inférieur à 4,5. La plupart du temps, il s'agit de landes régressives, résultant de défrichements anciens, qui se recolonisent naturellement par les ligneux. Leur fermeture s'avère alors très dommageable pour le cortège floristique et les espèces animales rares que l'on y rencontre. *Espèces patrimoniales* : busards, engoulevents, circaètes, fauvettes, reptiles...

- * Les landes sèches : La Bruyère cendrée, l'Ajonc d'Europe et l'Ajonc nain, la callune et la Bruyère à balais en constituent les principales espèces. Installées sur des sols acides, sables ou altérites de rochers siliceux, moins souvent sur des argiles de décarbonatation, elles sont devenues très résiduelles. Les « brandes », aux bruyères à balais majoritaires, sont en constante régression : 60.000 ha au début du 20ème siècle, moins de 6.000 ha au début du 21ème siècle...

Espèces patrimoniales : outre l'Engoulevent d'Europe, les busards sont bien présents de même que la Fauvette pitchou. Le Circaète Jean le Blanc, sans doute l'un des oiseaux les plus menacés de France et qui niche sur de vieux arbres tabulaires en forêt, s'y nourrit de reptiles. La flore est riche, comprenant par exemple l'Orchis des bruyères, le Glaïeul d'Illyrie, l'Avoine de Thore.

- Les pelouses calcaires



Pelouse composée de *Vulpie à longue soie*

Ces pelouses rases se développent sur des terrains calcaires, en pente plus ou moins accentuée, orientés au sud. Elles constituent l'un des biotopes les plus riches et les plus diversifiés de notre région.

Ce sont des formations végétales, composées de plantes herbacées vivaces, poussant sur des sols peu épais, caractérisés par une assez grande pauvreté en éléments minéraux nutritifs. Elles subissent des sécheresses estivales avec fortes températures, des engorgements partiels possibles en hiver lorsque la marne recouvre le substrat rocheux.

Ces conditions de vie difficiles induisent des ports végétaux particuliers : peu de plantes sont élevées, la plupart sont de faible dimension, les exceptions n'infirmant pas la règle générale.

Espèces patrimoniales : orchidées, sables, papillons et orthoptères (sauterelles et criquets...)

- Les tourbières



Les tourbières évoluent lentement

Basiques ou plus fréquemment acides, les tourbières sont formées par la très lente décomposition de la matière organique, en situation de température basse, de milieu humide, stagnant, donc pauvre en oxygène, avec une alimentation en eau provenant essentiellement des précipitations. Le milieu est pauvre en minéraux. La végétation de base est composée de sphaignes, à croissance continue vers le haut, qui sont à l'origine de la formation séculaire de la tourbe.

Elles constituent de véritables conservatoires botaniques et paysagers, dont l'évolution à long terme, par assèchement progressif, est la forêt. La région Poitou-Charentes est très pauvre en tels milieux, ce qui rend les dernières tourbières

encore plus précieuses.

Espèces patrimoniales : rossolis, isoètes, grassettes...

- Les ripisylves

Liées à la présence de l'eau, ce sont les formations végétales arborescentes et arbustives présentes le long des cours d'eau ; composées de chênes, aulnes, frênes, érables, leur valeur écologique (maintien des berges, filtration d'éléments organiques ou minéraux, accueil de la faune) se double d'une possible valeur économique.

Espèces patrimoniales : martin-pêcheur, loutre, vison d'Europe, ...

- Les petits cours d'eau, mares et étangs forestiers

Les petits ruisseaux abritent une faune et une flore spécifiques, participant à la biodiversité forestière. Leur maintien nécessite des précautions, notamment lors des exploitations.

Espèces patrimoniales : écrevisses à pattes blanches, amphibiens

Lieux de vie de multiples espèces, les mares, points d'eau de petite surface, peuvent être considérées comme des habitats transitoires, dont l'évolution naturelle est le boisement par enrichissement et végétalisation. C'est pourquoi il est essentiel d'empêcher leur comblement en les entretenant. Si elles sont absentes, il est important d'en créer. Elles constituent des points d'abreuvement indispensables pour toute la faune sauvage. *Espèces patrimoniales : amphibiens et reptiles, odonates (libellules).*



Les mares tendent naturellement à se combler

Les étangs forestiers, de surface plus importante, s'avèrent également des biotopes extrêmement riches (étapes migratoires, lieux de reproduction pour l'avifaune aquatique ...). Il importe donc d'en assurer la pérennité. *Espèces patrimoniales : Butor étoilé, fauvettes paludicoles, anatidés (canards)...*

L'étude de ces milieux est détaillée dans le guide de gestion des milieux associés, édité par le CRPF avec le concours de l'association Poitou-Charentes Nature.

Outils d'inventaires et de connaissance

Il s'agit des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF). Leur existence ne signifie pas que ces espaces soient protégés réglementairement. Il s'agit d'inventaires. Cependant, il appartient au propriétaire de veiller à ce que ses documents d'aménagement assurent leur pérennité, comme le stipule l'article 1 de la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature.

Par ailleurs, chacun des sites NATURA 2000 fait l'objet d'inventaires précis des habitats et des espèces à l'occasion de la rédaction du Document d'Objectifs. Des fiches synthétiques de présentation des enjeux environnementaux des sites sont consultables dans les Mairies des communes concernées et sur le site internet du ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

L'encadrement réglementaire en matière d'environnement

Généralement commune, la biodiversité peut également être qualifiée d'extraordinaire si les espèces et les milieux sont rares ou menacés. Dans certains cas, la préservation d'un patrimoine remarquable fait l'objet de textes réglementaires spécifiques.



En présence de ces réglementations, le propriétaire devra en mentionner l'existence dans les Plans Simples de Gestion.

Le chapitre sur « Le contexte réglementaire » (p. 61) précise la nature des différents textes existants et la façon de se les procurer.

L'annexe n° 3 : « Enjeux environnementaux prioritaires des forêts de Poitou-Charentes » comporte des documents cartographiques, ainsi que des éléments permettant l'accès au contenu des zonages.